



Le Maire

Alain CAZABONNE
Nathalie DELATTRE
Hervé GILLÉ
Laurence HARRIBEY
Florence LASSARADE
Monique DE MARCO

Sénat - Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard
75291 PARIS Cedex 06

PH/FT/SJ/N1

Bordeaux, le mardi 27 octobre 2020

Objet : Projet de loi remettant en cause l'interdiction des pesticides néonicotinoïdes

Mesdames les Sénatrices, Messieurs les Sénateurs,

Vous examinez ce jour le « *Projet de loi relatif aux conditions de mise sur le marché de certains produits phytopharmaceutiques en cas de danger sanitaire pour les betteraves sucrières* ». Je souhaite par ce courrier vous transmettre mon positionnement en tant que Maire de Bordeaux.

Ce texte représente une inquiétante remise en cause de l'interdiction des pesticides néonicotinoïdes, en place depuis deux ans seulement, en exécution de la *Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages* du 8 août 2016. Comme vous le savez, cette loi fut une conquête citoyenne arrachée de haute lutte par les apiculteurs et les écologistes dans la société civile et les instances électives.

Toute correspondance
doit être adressée à

Monsieur le Maire
Mairie de Bordeaux
Hôtel de Ville
place Pey-Berland
33045 Bordeaux cedex
Tél. 05 56 10 20 30
Fax. 05 56 10 21 37
le.maire@mairie-bordeaux.fr



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Bordeaux, Port de la Lune
inscrit sur la Liste
du patrimoine mondial
en 2007

Engagée dans une démarche de développement durable la Ville de Bordeaux ne se fournit qu'en papier et impression labellisés certifiant de leur origine et de leur fabrication respectueuse de l'environnement



En déposant ce nouveau projet de loi, le Gouvernement décide de faire exception avec l'autorisation jusqu'en 2023 de ces produits pour les cultivateurs de betterave. Ce recul face aux professionnels d'un secteur ayant un poids économique certain est inacceptable : c'est ouvrir une brèche, une boîte de pandore : après la betterave, on parle déjà de la noisette, largement cultivée en région Nouvelle Aquitaine.

Je le rappelle, l'utilisation des néonicotinoïdes sur des millions d'hectares et de très nombreuses cultures a conduit à une contamination chronique et prolongée de nos écosystèmes. Elle est à l'origine de la disparition de nombreux insectes, notamment des pollinisateurs auxiliaires de culture dont l'abeille. Rappelons que 84% des cultures en Europe dépendent de la pollinisation, menaçant directement la sécurité alimentaire. Au-delà, ces pesticides sont également responsables de la disparition de 80% des populations d'insectes en Europe.

Le Groupe de travail sur les pesticides systémiques, composé de 29 experts internationaux indépendants, a déclaré que ces pesticides étaient également « nocifs » pour la santé humaine, puisque non-sélectifs, systémiques, préventifs, systématiques et persistants !

Des mesures d'accompagnement des agriculteurs dans la mutation de leur modèle de production doivent être mises en place de manière urgente.

Je vous prie de croire, Mesdames les Sénatrices, Messieurs les Sénateurs, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pierre HURMIC

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pierre Hurmic', with a long horizontal flourish extending to the right.